

**COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 JANVIER 2018 à 18 Heures 00**

Etaient présents : Mmes et Mrs Bernard CHAVEROT, Michel GOUGET, Gérard PUPIER, Véronique GILLOT, Michel VIANNAY, Marie-Hélène TONIN, Fabienne YAACOULI, Gérard PINATTON, S.CHAMBE.

Absents excusés : Gisèle GRANGE pouvoir à Bernard CHAVEROT, Michel CROIZER pouvoir à Marie-Hélène TONIN, Véronique CROZET pouvoir à Michel GOUGET, Hervé REY,

Absents : Catherine PEJU, J.MATHIEU.

Démissionnaires : Muriel CHENOUARD-GAUTIER, Michel SECOND

Secrétaire de séance : Marie-Hélène TONIN.

La séance est ouverte par la lecture du dernier compte rendu qui est accepté à l'unanimité.

LOCATION DU BAR RESTAURANT « LE MONTROTTIER » :

Monsieur le Maire fait connaître au conseil municipal que la société SAS LESACHA représentée par Mr JOAO Saul, Mme JOAO-GAILLAC Leslie et Mme JANIN Chantal souhaite reprendre le restaurant « le Montrottier » appartenant à la commune de Montrottier.

Pour cela Mr le Maire présente au conseil municipal le bail commercial, d'une part, et le commodat de la licence IV (mise à disposition gratuite) préparés par Maître BERGER, Notaire à Saint Laurent de Chamousset.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité des voix :

- Décide de donner à bail au profit de la société LESACHA (représentée par Mr JOAO, Mme JOAO-GAILLAC, Mme JANIN) les locaux commerciaux à usage de bar/restaurant situés le Bourg, Grande Rue à Montrottier.
 - Fixe le montant du loyer à la somme de SIX MILLE EUROS (6 000 Euros) par an outre les charges incombant au locataire (ordures ménagères, taxes locatives).
 - Accorde à titre conventionnel, dans un souci de favoriser la relance de l'activité et le maintien du commerce, une gratuité du loyer jusqu'au 28 février 2018, puis une remise partielle jusqu'au 31 juillet 2018 de sorte que le loyer à verser sera de :
 - 250 euros en mars et avril 2018,
 - 350 euros en mai, juin et juillet 2018
 - 500 euros à compter du 1 août 2018.
- Accorde à la société LESACHA, dans le cadre de la mise à bail, une mise à disposition du matériel acquis par la commune en suite de la délibération du 18 décembre 2017, moyennant une redevance de TREIZE MILLE EUROS (13 000 euros), payable en sus du loyer selon les modalités suivantes :
 - 1 300 euros à la remise des clés,
 - Ensuite 18 termes égaux de 650 euros payables le 10 de chaque mois. Cette mise à disposition sera assortie d'une faculté pour la société LESACHA, d'acquiescer ledit mobilier à compter du 01/07/2019 et au plus tard le 31/12/2019. Jusqu'à la régularisation de l'acte de cession, la commune restera propriétaire du matériel.
- Accorde à la société LESACHA, la mise à disposition pour une durée de 9 années, de la licence IV dont est propriétaire la commune, en vue de son exploitation dans les locaux donnés à bail.

Informations diverses :

- Prend connaissance de l'ouverture des plis de l'appel d'offres pour le désamiantage et la démolition du bâtiment « Les Genêts » qui a eu lieu le vendredi 12 janvier 2017. Les offres sont en cours d'étude par le cabinet d'architecture et le bureau d'étude Euclid.
- Prend connaissance de l'avancement du projet des constructions sur le terrain Second par la SEMCODA.
- Michel VIANNAY fait part que les personnes d'Albigny attendent le système de chauffage pour la salle Pierre DUPEUBLE, Bernard CHAVEROT signale qu'un appareil soufflant a été commandé et sera livré en fin de semaine.
- Michel VIANNAY demande que le Petit Montre-toi soit lu par l'ensemble des conseillers avant son édition finale.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19H00
Prochain Conseil Municipal le Jeudi 1 Février 2018 à 20 heures.

Tel : 04 74 70 13 07 - Fax : 04 74 70 20 39
Mail : mairie@montrottier.fr